

## **Photovoltaïque : une nouvelle étape pour le dynamisme des entreprises wallonnes**

**Bruxelles - 13 octobre 2009**

### **Le Plan SOLWATT**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le plan SOLWATT mis en place par la Région Wallonne a permis l'émergence d'une réelle filière photovoltaïque wallonne, grâce à une politique tournée vers les citoyens, en apportant une réponse aux défis énergétiques globaux tout en diminuant la dépendance des ménages wallons. De plus, la croissance de la filière a permis le développement, sur le territoire wallon, d'une réelle expertise et a contribué à la 'nouvelle économie verte' par la création d'emplois et d'entreprises. En effet, la filière totalise à ce jour plus de 650 emplois directs, et un réseau de plusieurs centaines de petites et moyennes entreprises.

### **Aujourd'hui**

Une étape a été franchie puisque la filière a bien été développée et que de nouveaux acteurs sont apparus créant ainsi un nouveau marché. Les bénéfices acquis doivent être consolidés sur le long terme en diminuant les coûts pour la collectivité, tout en assurant une pérennisation de la filière et une stabilité du climat d'investissement.

Le contexte a évolué depuis le lancement du plan SOLWATT puisque l'amélioration des performances techniques, le prix des matériaux à la baisse, les mesures de fiscalité 'verte', le mécanisme des certificats verts et l'expertise acquise par la filière photovoltaïque permettent d'atteindre aujourd'hui, sans la prime, des taux de rentabilité équivalents à ceux connus lors du lancement de ce plan.

Or, la filière a maintenant besoin d'être structurée et stabilisée. La Région wallonne, pour poursuivre les objectifs belges de production d'énergie renouvelable, tout en encourageant son économie locale, se doit de fixer un cadre stable de mécanismes de soutien. En effet, l'installation de systèmes photovoltaïques, comme pour toutes les autres technologies liées aux énergies, demande un investissement de départ important qui doit être amorti dans des délais raisonnables.

Les mécanismes de soutien doivent être considérés dans leur ensemble, en concertation avec les différents niveaux de pouvoir, afin de garantir la rentabilité de la filière. Si la volonté politique est de soutenir la filière photovoltaïque, le message envoyé au secteur doit clairement aller dans ce sens : le système de prime peut-être revu si les autres mécanismes sont maintenus, voire renforcés:

- Les certificats verts et l'application de coefficients multiplicateurs.
- Les mesures fiscales comme la réduction d'impôts pour les particuliers et la déduction fiscale pour les entreprises.
- Le mécanisme de compensation, permettant de valoriser l'électricité verte produite.

## **Lever les incertitudes**

Le secteur photovoltaïque wallon avait besoin d'un message clair pour terminer l'année 2009 sereinement et permettre la continuité des investissements réalisés par les entreprises. Lever les incertitudes de ces dernières semaines quant à la disponibilité et aux modalités d'obtention des primes 2009, permet de prévoir au-delà de l'échéance SOLWATT du 31 décembre 2009, de répondre aux interrogations des consommateurs et d'affiner la prévisibilité indispensable à la bonne gestion de nos entreprises.

EDORA considère la phase transitoire qu'offre le régime de sortie annoncé aujourd'hui par le Ministre wallon de l'Energie, Monsieur Jean-Marc Nollet, comme une marque de confiance du gouvernement dans l'innovation et la plus-value économique de la filière photovoltaïque. De plus, elle confirme le souhait du gouvernement wallon d'assurer une transition vers une filière mature, dans le respect du consommateur ayant déjà investi dans le plan SOLWATT.

## **Perspectives**

EDORA, en tant que fédération d'entreprises, considère qu'il est de son devoir d'acteur économique responsable d'évaluer les soutiens indispensables à la consolidation du secteur, en collaboration avec les autres filières des énergies renouvelables et les politiques de rationalisation de l'énergie, pour atteindre des objectifs précis et concertés. Nous souhaitons dès lors participer à l'analyse de l'adéquation des mesures de soutien en considérant les trois outils principaux que sont les primes, les certificats verts et le déductibilité fiscale au regard d'objectifs définis et évolutifs.

Pour ce qui est des primes, et de toutes formes d'aide d'une manière générale, EDORA propose que leur octroi soit conditionné non plus par l'aboutissement d'une procédure administrative mais par un acte posé par le consommateur, ce qui permettrait de limiter les désagréments liés à des facteurs non-maitrisables comme les délais administratifs, la conditions météorologiques et la disponibilité de personnel compétent.

Le mécanisme actuel des certificats verts n'encourage pas l'installation de grands systèmes. Or, grâce aux mesures politiques favorables de ces dernières années, le secteur photovoltaïque wallon a acquis les compétences pour installer des systèmes plus importants de plus de 10 kWc et souhaiterait un assouplissement des règles pour atteindre les 4 certificats verts entre 10 et 250 kWc. Le secteur désirerait voir lever l'obligation d'autoconsommation de 50% fermant la porte à ces nouveaux marchés.

## **Soutien structurel**

L'écoute et la collaboration obtenues auprès Ministre Jean-Marc Nollet et de son administration témoignent de la volonté de la Région de travailler avec le secteur au soutien structurel de la filière, en permettant une cohabitation raisonnée de toutes les techniques dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production locale d'énergie renouvelable. C'est pourquoi EDORA considère que la volonté politique régionale doit être renforcée par une concertation avec les instances fédérales pour les matières fiscales afin d'atteindre les objectifs que l'Europe nous a fixés.

**Noémie Laumont, EDORA, fédération des énergies renouvelables, 0498/16 89 00**

**Vincent Colin, Issol, fabricant à Verviers**

**Pierre Verhoogen, Elsingor, distributeur à Nivelles**

**Jerôme Kervyn de Meerendré, Sunswitch, installateur à Louvain-la-Neuve**

**Philippe Spelmans, Poweco, installateur à Thuin**